

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL D'HARDENTHUN sur la commune principale de l'AIOT HARDENTHUN 62250 MARQUISE.

La référence de votre dossier est A-3-JQSC7XNJD et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/11/2023 à 15h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **84266592900019**

Raison sociale **EARL D'HARDENTHUN**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Hardenthun

62250 MARQUISE

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL D'HARDENTHUN**

Description des activités :

Elevage de vaches laitières soumis aux ICPE et élevage allaitant avec engraissement soumis au RSD. Projet : Sur le site de Marquise Augmentation de l'effectif des vaches laitières pour 150 vaches maximum. Augmentation de l'effectif des bovins d'engraissement pour un maximum de 100 bovins d'engraissement Extension du bâtiment des vaches en logettes caillebotis et de celui des génisses et des bovins viandes en aire paillée. Installation d'un second robot de traite. Aménagement de parcs paillés pour les vaches tarées près du stockage de paille. Extension des silos 1 et 2. Reprise du site laitier de l'EARL des Pipots, située au 19 RUE LIEUTENANT DELY à WIMILLE, en vue de l'installation d'Antoine, fils de Mr et Mme Fourdinier. Le logement des vaches de ce site sera acheté et sera utilisé pour l'élevage allaitant. Ce site sera soumis au RSD pour son élevage allaitant. Les logements en aire paillée du cédant seront utilisés uniquement pour du stockage de paille. Les silos seront désaffectés.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

HARDENTHUN

62250 MARQUISE

X : 608634

Y : 7080076

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Extension du bâtiment des vaches en logettes caillebotis et de celui des génisses et des bovins viandes en aire paillée, et construction d'un appentis sur la face Nord du bâtiment pour une surface totale de 1090 m². Extension des 2 silos pour une surface de 234 m².

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Quantité projet | Régime Précisions |
|----------|----------|--|-------------------------|-------------------------|-------------------|
| 2101 | 2101-2-c | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre de vaches 150 u | Nombre de vaches 150 u | D |
| 2101 | 2101-1-c | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre d' animaux 100 u | Nombre d' animaux 100 u | D |

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Evolution du volume à épandre en fumier et en lisier sur l'exploitation. La reprise de l'EARL des pipots permettra d'augmenter la surface agricole de 111 ha. De ce fait, la pression azotée organique par hectare restera limitée voire moindre qu'auparavant.